



CONSEIL MUNICIPAL
CE 3 septembre 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 3 septembre 2013 à 19h00.

Présents :	M. Gilbert Rivard	Maire
	Mme Monique Baril	Conseillère no.2
	M. Jean-Pierre Julien	Conseiller no.3
	M. Éric Savard	Conseiller no.4
	M. Denis Labbé	Conseiller no.5

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 181-2013

Sur proposition de monsieur le conseiller Denis Labbé appuyé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après; au surplus, il faut ajouter les points suivants :

6.10 Permanence de la directrice générale
et

7.4 Modification du bail avec Desjardins



**VILLE DE DUPARQUET
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil - Hôtel de Ville de Duparquet
Mardi, le 3 septembre 2013**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance régulière du 6 août 2013

3.2 Séance extraordinaire du 28 août 2013

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du MAMROT : déficit financier

4.2 Demande d'annulation des intérêts sur compte de taxe (140,15\$);

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'août 2013 (52 498,81\$);

- 5.2 Rapport budgétaire au 31 juillet 2013 (situation actuelle);
- 5.3 Financement par marge de crédit additionnelle automne 2013;
- 5.4 Parc École de Duparquet : report des engagements (10 000\$);

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Branchement privé sur réseau pluvial;
- 6.2 Annexion d'une partie de territoire de Rapide-Danseur;
- 6.3 Rapport annuel : gestion de l'eau potable 2012;
- 6.4 Rapport annuel : indicateurs de gestion 2012;
- 6.5 Subvention du député : travaux réalisés;
- 6.6 Soumissions niveleuse;
- 6.7 Hôtel de ville : évaluateur agréé;
- 6.8 Autorisation de signature des permis;
- 6.9 Vente de 2 terrains rue de la Caserne;
- 6.10 Permanence directrice générale;

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Rue de la Caserne : services professionnels;
- 7.2 Facture Construction Talbon: Locaux de Desjardins 29073\$;
- 7.3 Galarneau : libération finale de retenue contractuelle;
- 7.4 Modification bail avec Desjardins;

8. LOISIRS

- 8.1 Soutien aux activités de Loisirs édition 2013-2014 – volet 2;

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 182-2013

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2013

Les conseillers et conseillère de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, appuyé par monsieur le conseiller Denis Labbé, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2013.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2013

Les conseillers et conseillère de la Ville n'ayant pas reçu copie du procès-verbal, la lecture est alors faite par Lise Boucher. Sur proposition de madame la conseillère Monique Baril, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2013.

4. CORRESPONDANCE

4.1 LETTRE DU MAMROT : DÉFICIT FINANCIER

Monsieur le maire fait la lecture d'une lettre du 12 août 2013 en provenance du MAMROT qui fait état du déficit financier cumulé depuis 4 années consécutives de 36 638 \$.

Rés.183-2013

ATTENDU QUE qu'en vertu de l'article 474.7 de la Loi sur les cités et villes, le présent conseil désire prévoir la mesure à prendre afin de résorber le déficit à zéro.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et résolu à l'unanimité que le conseil prévoit consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2013 par un règlement d'emprunt à prévoir pour le budget 2014.

4.2 DEMANDE D'ANNULATION DES INTÉRÊTS SUR COMPTE DE TAXE (140,15 \$)

Rés.184-2013

ATTENDU QU'une demande a été adressée à la Ville par une citoyenne pour être exemptée des intérêts facturés sur son compte de taxes foncières en raison d'une erreur administrative de changement d'adresse qui est survenue dans le dossier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et résolu unanimement, d'accepter le remboursement des intérêts au montant de 140,15 \$ depuis le début de l'année 2013 à ce jour.

5. FINANCES

Rés.185-2013

5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2013

Proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 52 498,81 \$.

COMPTES À PAYER EN AOÛT 2013

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord	Pièces	77,39 \$
Abinord	Pièces	39,61 \$
Aréo-Feu	Équipement	12 095,37 \$
Andrée Cloutier	Aide-comptable	212,50 \$
Alain Gagné	Avenue Boisé	5 553,30 \$
Alain Gagné	Avenue Boisé	5 970,09 \$
Alain Gagné	Avenue Boisé	6 685,80 \$
Alain Gagné	Avenue Boisé	5 911,16 \$
Alain Gagné	Niveleuse	781,83 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	105,26 \$
Boucher Lise	Frais de déplacement / Election	16,95 \$
Bourdon Laurent	Remboursement inscription.	80,00 \$
Bureau Concept	Papeterie	10,09 \$
Club de Golf Beattie	Achat Tournois Golf	359,74 \$
Club de Golf Beattie	Certificat	60,00 \$
Club de Golf Beattie	Tournois Golf	70,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Commission Scolaire	Taxe Hôtel de Ville	327,65 \$
Doroftéi Jacques	Entraide	54,00 \$
Fédération des Municipalités	Livraison Plan	21,20 \$
Garage Martin Macameau	Essence	61,99 \$
Garage Martin Macameau	Essence	121,00 \$
Garage Lacroix	Vignette	14,50 \$
Groupe Ultima	MMQ	175,00 \$
Groupe Stavibel	LS 578	1 167,58 \$
Groupe Stavibel	LS419	2 313,01 \$
Jasmine Therrien	Remboursement inscription Gym.	50,00 \$
Jasmine Therrien	Frais de déplacement / Election	63,83 \$
Jean-Guy Roy	Niveleuse	977,29 \$
Larouche Bureautique	Photocopieuse	177,87 \$
Laurentide Ressource	Récupération peinture	25,02 \$

Les Entreprises J.L.R.	Contract cueillette	2 342,74 \$
Les Entreprises Combinées	Boite vocale	91,98 \$
Les Industrie Blais	Pompe	186,26 \$
Letarte Alain	Entraide	54,00 \$
Letarte Claude	Entraide	54,00 \$
Letarte Denise	Entraide	54,00 \$
Marcel Baril	Anneau	515,29 \$
Marcel Baril	Ponceau	1 073,04 \$
Morin Michel	Entraide	54,00 \$
M. Roy Electricue	Raccordement air climatiser	692,80 \$
M. Roy Electricue	Ventilateur Pompe House	650,76 \$
M. Roy Electricue	réparation lumieres rues	500,49 \$
Norfil	Produit Entretien	138,05 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Pelletier Mylene	Entretien Ménager	150,00 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pièces	20,63 \$
Quincaillerie Palmarolle	Peinture	61,59 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pieces	68,60 \$
Rivard Gilbert	Achat Tournois Golf	367,82 \$
Ressources Naturelles	Avis de Mutation	8,00 \$
Sun Média	Avis Public	730,10 \$
Système Electrique Nordiques	Batterie	149,47 \$
Visa Desjardins	Commission des Transports	6,16 \$
		52 498,81 \$

5.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2013 (situation actuelle)

Monsieur le maire Gilbert Rivard dépose aux membres du conseil une copie du rapport budgétaire à la fin de la période 7 qui fait état d'un déficit de 50 470 \$. Toutefois, il faut tenir compte que les dépenses du sinistre qui nous seront remboursées de la Sécurité civile est de 20 746 \$. En conséquence, nous pouvons estimer le déficit réel au 31 juillet 2013 à approximativement 29 724 \$.

5.3 FINANCEMENT PAR MARGE DE CRÉDIT ADDITIONNELLE AUTOMNE 2013

Les membres du Conseil prennent connaissance du programme des entrées et sorties de fonds au regard du financement de l'encaisse pour l'exécution des contrats à réaliser au cours de l'automne 2013 :

FINANCEMENT PAR MARGE DE CRÉDIT ADDITIONNELLE AUTOMNE 2013

Déboursés (inclus taxes applicables)

Description	Contrat	Surveillance	Total
LS-419 CML & Stavibel	219 653 \$	31 233 \$	250 886 \$
LS-578 CML& Stavibel	233 905 \$ Conception : 19 459 \$	13 699 \$	267 063 \$
Sous-total des déboursés Du 30-09-2013 Au 28-02-2014			517 949 \$
Crédit sur LS578			(58 000\$)
TOTAL des déboursés			459 949 \$ =====

Versements par subvention TECQ

15-07-2013	57 441 \$
15-12-2013	344 646 \$
28-02-2014	57 439 \$
TOTAL entrées de fonds	459 526 \$

Financement par marge temporaire :

Marge actuelle à conserver active (non utilisée présentement)	150 000 \$
Financement supplémentaire des déboursés jusqu'à un maximum de :	310 000 \$
TOTAL du financement:	460 000 \$

Rés.186-2013

ATTENDU QUE les deux contrats en infrastructure d'aqueduc à exécuter par CML entrepreneur général inc. se réaliseront entre le 15 septembre 2013 et le 15 novembre 2013 et totaliseront des déboursés de 459 949 \$ incluant les honoraires de surveillance ainsi que les taxes applicables;

ATTENDU QUE ces déboursés sont subventionnés à 100% par la programmation TECQ et qu'il est prévu que ces argents seront versés à 90% le ou vers le 15 décembre 2013;

ATTENDU QUE la Ville a déjà une marge de crédit approuvée et non utilisée pour 150 000\$ et que l'ensemble de ces déboursés de contrats inscrit un déficit de caisse qui doit être comblé par une marge de crédit additionnelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par madame la conseillère Monique Baril et adopté unanimement de combler le déficit de caisse prévu par l'exécution des contrats à l'automne 2013, avec une marge de crédit additionnelle de 310 000 \$ et de maintenir en force la marge actuelle de 150 000\$.

Que la directrice générale Lise Boucher soit autorisée pour et au nom de la Ville à signer tout document servant à officialiser ce financement.

5.4 PARC ÉCOLE DE DUPARQUET : REPORT DES ENGAGEMENTS (10 000 \$)

Rés.187-2013

ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a pris des engagements avec la direction de l'école primaire de Duparquet de déboursier 10 000 \$ pour le financement d'un parc d'équipements à installer dans la cour de l'école : **référence à la Rés.026-2011**;

ATTENDU QU'à ce jour aucun déboursé n'a été réalisé en raison de contraintes budgétaires et que la volonté de la Ville est de maintenir le support financier;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté à l'unanimité de prévoir deux (2) versements dans le Budget 2014 comme suit : le 30 janvier 2014 : 5 000 \$ et le 30 juin 2014 : 5 000 \$.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés.188-2013

6.1 BRANCHEMENT PRIVÉ SUR RÉSEAU PLUVIAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Duparquet a prolongé son réseau pluvial sur les lots 2-140 et 2-171 dans le but de collecter les eaux de surface sur le terrain au 31 rue de La Sarre, ce terrain appartenant aujourd'hui à SMG soudure inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient des droits de servitude sur les dits lots tant et aussi longtemps que le prolongement de ce réseau sera en fonction;

CONSIDÉRANT QUE SMG soudure inc. s'est branché au regard en bout de ligne du réseau pluvial pour évacuer les eaux de ruissellement de la montagne située

derrière ses terrains, et ce, sans permis de la Ville et que la Ville a toléré ce branchement;

CONSIDÉRANT QUE SMG soudure inc. a fait connaître à la Ville son projet d'agrandissement de son bâtiment qui passerait sur le terrain dont la Ville détient la servitude; l'agrandissement ne peut donc se réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire collaborer avec SMG soudure inc. pour permettre l'agrandissement de son bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, eu égard aux règles du MAMROT, doit prévenir l'impact des branchements privés sur son réseau pluvial, en l'occurrence de ralentir et réduire les apports d'eau de ruissellement en provenance des terrains privés;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente a été soumis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance et que la lecture du document est dispensée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et résolu unanimement, qu'une entente formelle soit signée avec SMG soudure inc. et Steve Morin personnellement, concernant les obligations et conditions à respecter pour que la Ville permette le déplacement au niveau de ce branchement à son réseau pluvial.

De plus, à la fin des travaux et les conditions étant respectées à la satisfaction, la Ville consentira à enlever la servitude sur le lot 2-140 et 2-171.

Que monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que la directrice générale Lise Boucher soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires pour une entente à intervenir ainsi que les documents notariés pour la levée de la servitude.

6.2 ANNEXION D'UNE PARTIE DE TERRITOIRE DE RAPIDE-DANSEUR

Rés.188-2013

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.11-2013 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de Rapide-Danseur à Duparquet ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre pour la consultation des personnes habiles à voter du secteur Chemin des Merles et du Chemin des Hérons bleus de Rapide-Danseur a eu lieu le 12 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend connaissance du certificat «Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter » et qu'aucune demande n'est faite par les personnes de ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et résolu à l'unanimité, qu'au terme des premières étapes complétées dans le cadre de l'annexion, la directrice générale et secrétaire-trésorière Lise Boucher est par la présente autorisée à transmettre au MAMROT l'ensemble des documents confirmant les procédures réalisées. De plus, le conseil municipal demande au ministre du MAMROT de se prononcer favorablement à l'annexion du territoire d'une partie de Rapide-Danseur à la Ville de Duparquet.

6.3 RAPPORT ANNUEL : GESTION DE L'EAU POTABLE 2012

La directrice générale Lise Boucher fait la présentation du résultat sur les quantités d'eau potable utilisées par les citoyens desservis par le réseau d'aqueduc en 2012. À cet égard, une baisse significative des quantités d'eau utilisées est observée passant de 99 000 mètres cube en 2011 à 40 000 m³ en 2012. L'écart est commenté par le fait que probablement la méthode de tenue des statistiques de consommation est différente pour chacune des années, ou par le fait que nos débitmètres affichent des données erronées. Cette dernière hypothèse étant peu probable.

Toutefois, en terme de stratégie et à titre préventif, il serait opportun de vérifier la calibration de nos débitmètres pour s'assurer de l'exactitude de nos données prélevées ; de plus, il faut poursuivre les démarches de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable auprès de nos citoyens.

6.4 RAPPORT ANNUEL : INDICATEURS DE GESTION 2012

La directrice générale Lise Boucher dépose au conseil le rapport des indicateurs de gestion 2012 et en fait la présentation du sommaire tout en donnant les explications voulues sur l'écart observé avec les données 2011.

6.5 SUBVENTION DU DÉPUTÉ : TRAVAUX RÉALISÉS

Rés.189-2013 **ATTENDU QUE** sur recommandation de notre député François Gendron, le ministre du MAMROT nous a accordé une subvention de 20 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal en l'occurrence l'avenue du Boisé, les Chemins Aubé, Baril, Mercier et Wettring;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et résolu unanimement que les dépenses pour les travaux exécutés sont approuvées, en l'occurrence le terrassement et le rechargement en matériaux granulaires, sur l'avenue du Boisé, les Chemins Baril, Mercier et Wettring pour le montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

De plus, les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues et chemins dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification est constitué.

6.6 SOUMISSION NIVELEUSE

Rés.190-2013 **ATTENDU QUE** la Ville a fait une demande de soumission publique pour mettre en vente sa Niveleuse Champion, modèle 740, année 1980, odomètre 8683,8 heures;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une seule proposition libellée d'un chèque certifié de 500 \$;

ATTENDU QUE dans le cas d'une proposition unique, la Ville a négocié le prix de vente avec le proposant et ce dernier a accepté;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par madame la conseillère Monique Labbé et résolu majoritairement que la niveleuse soit vendue à Entreprises Jean-Guy Marcil inc. au montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables.

De plus, la directrice générale Lise Boucher est par la présente autorisée à signer tous les documents nécessaires pour le transfert de propriété de la niveleuse.

6.7 HOTEL DE VILLE : ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Rés.191-2013 **ATTENDU QUE** suite à la réfection de l'enveloppe de l'Hotel de ville, la Ville a assuré le bâtiment pour un montant de 700 000\$;

ATTENDU QUE la Ville doit retenir les services d'un évaluateur agréé afin de faire l'évaluation du coût de remplacement du bâtiment et par ce fait, obtenir une réduction sur le taux chargé par l'assureur;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard et adopté à l'unanimité de retenir les services de l'évaluateur agréé Rémy Auclair au montant de 1 100 \$ plus les taxes applicables afin d'évaluer objectivement la valeur de remplacement du bâtiment.

6.8 AUTORISATION DE SIGNATURE DES PERMIS

Rés.192-2013 **ATTENDU QUE** le contrat saisonnier pour les services de l'inspecteur municipal arrive à terme et que la Ville entend prendre les dispositions pour éviter la rupture du service des permis;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par madame la conseillère Monique Labbé et résolu unanimement qu'en l'absence de l'inspecteur municipal, la directrice générale Lise Boucher est par la présente autorisée à émettre les permis et à signer tous les documents nécessaires pour la collecte des droits de ceux-ci.

6.9 VENTE DE 2 TERRAINS RUE DE LA CASERNE

Rés.193-2013 ATTENDU QUE la Ville désire vendre 2 terrains, les lots numéro 2-49 et 2-50, pour l'installation de maison résidentielle unifamiliale sur la rue de la Caserne et que madame Danielle Matte désire se porter acquéreur de ces 2 terrains;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement de vendre à madame Danielle Matte les 2 terrains portant les numéros 2-49 et 2-50 au prix de 0,75 \$ le pied carré. Au surplus, le coût pour amener les services d'aqueduc, égouts jusqu'à la ligne de ces lots ainsi que la voirie sont aux frais de l'acquéreur.

De plus, monsieur le maire Gilbert Rivard et la directrice générale Lise Boucher sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la ville de Duparquet les documents nécessaires pour le contrat de transfert de propriété.

6.10 PERMANENCE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rés.194-2013 ATTENDU QUE le comité, formé de monsieur le maire Gilbert Rivard et de messieurs les conseillers Jean-Pierre Julien et Denis Labbé, a rencontré madame Lise Boucher au terme de la période de probation de 3 mois prévue lors de son embauche à titre de directrice générale;

ATTENDU QUE le comité fait une recommandation au conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par madame Monique Baril et adopté unanimement d'accorder la permanence à madame Lise Boucher comme directrice générale. De plus, M. le maire Gilbert Rivard est autorisé à procéder au cours des prochains jours à la signature du contrat de travail avec cette dernière.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 RUE DE LA CASERNE : SERVICES PROFESSIONNELS

Rés.195-2013 ATTENDU QUE la Ville a procédé par invitation pour obtenir des propositions pour réaliser le mandat des plans, devis et appel d'offres pour les services municipaux sur la future rue de la Caserne;

ATTENDU QUE le 25 juillet 2013, la Ville a reçu les propositions de Stavibel, ASDR solutions, Genivar et CIMA; elle les a examinés et a pris le temps à la réflexion;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et adopté unanimement de reporter l'éventualité de ce développement résidentiel et par conséquent, le conseil ne retient aucune de ces propositions reçues le 25 juillet 2013.

7.2 FACTURE CONSTRUCTION TALBON : LOCAUX DE DESJARDINS

Rés.196-2013 ATTENDU QUE la Ville de Duparquet a rénové un local au rez-de-chaussée de l'Hotel de ville destiné à la location d'espace pour un point de services de la Caisse populaire Desjardins;

ATTENDU QUE la compagnie Talbon a réalisé les travaux en même temps que les travaux dans le cadre de son contrat de la réfection de l'enveloppe de l'Hôtel de ville;

ATTENDU QUE le bail d'une durée de 5 ans est signé avec Desjardins et que les locaux sont occupés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Savard, secondé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Julien et résolu unanimement de procéder au paiement de la facture de construction Talbon au montant de 29 073,36 \$.

De plus, le financement de ces coûts sont prévus à même la perception du loyer, tel que la Rés.198-2013 : Modification bail avec Desjardins.

7.3 GALARNEAU : LIBÉRATION FINALE DE LA RETENUE CONTRACTUELLE

Rés.197-2013 ATTENDU QUE l'entrepreneur Galarneau a terminé à 100% son contrat pour les travaux d'égout et d'aqueduc de l'avenue du Boisé contrat no.LS420;

ATTENDU QU'une retenue de 10% du montant des travaux est appliquée à chacun des décomptes progressifs;

ATTENDU QUE Galarneau a fourni à la Ville un cautionnement de garantie contre remboursement de la retenue de 10%, le tout étant dûment approuvé par CIMA;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Monique Baril, secondé par monsieur le conseiller Denis Labbé et adopté unanimement, de procéder au paiement de la retenue de 10% au montant de 25 584,43 \$ incluant toutes les taxes applicables.

7.4 MODIFICATION BAIL AVEC DESJARDINS

Rés. 198-2013 ATTENDU QUE la Ville a conclu un bail de location d'espaces avec la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, pour un local à l'Hôtel de ville. Ce bail est d'une durée de six (6) ans et le loyer annuel est 6 000 \$ excluant les taxes applicables;

ATTENDU QU'il faudrait vérifier si le locataire la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest a de l'ouverture pour verser à l'avance un loyer;

ATTENDU QUE la Ville désire financer l'amélioration locative avec le montant du loyer perçu d'avance;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par madame Monique Baril et adopté unanimement de demander à Desjardins de modifier le bail en payant à l'avance une somme approximative de 30 000 \$ + taxes applicables;

Suivant l'acceptation d'une telle proposition par la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest, monsieur le maire Gilbert Rivard et la directrice générale Lise Boucher sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires pour apporter des changements au Bail de location d'espaces avec Desjardins.

8. LOISIRS

9.1 SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉDITION 2013-2014 – VOLET 2

Information est donnée au Conseil que le Comité des Loisirs de Duparquet a fait savoir à la Ville qu'il a l'intention de demander une subvention à Loisir & sports Abitibi-Témiscamingue dans le cadre du « *programme de soutien aux activités de loisir, son édition 2013-2014 – volet 2* ». Dans ce cadre, le programme prendrait le thème suivant : « À la découverte de nouveaux sports ».

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune communication

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Éclairage dans les escaliers de l'Hôtel de ville;
- Cendriers pour fumeurs à l'extérieur de l'Hôtel de ville;
- Numéros civiques aux adresses du Chemin du Moulin et du Chemin du Lac
- Mise à jour du site internet.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.199-2013 Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Denis Labbé, secondé par monsieur le conseiller Éric Savard, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h30.